

\$335,000. Cela me semble anormal. A quoi cette augmentation est-elle attribuable?

**Le très hon. M. Howe:** Elle est due à l'effort demandé aux éleveurs. Les courroies et les augets s'usent. L'usure est à peu près fonction des quantités de céréales qui passent par les éleveurs. Si on y fait passer une quantité double de céréales, l'usure du matériel sera deux fois plus grande.

(Le crédit est adopté.)

Crédits spéciaux—

443. Division de la collaboration économique et technique internationale, y compris l'administration du Plan de Colombo et de certains plans de coopération des Nations Unies, \$97,758.

**M. Green:** Le ministre peut-il nous expliquer le sens de ce crédit?

**Le très hon. M. Howe:** Oui, il s'agit du plan de Colombo. L'argent est voté par les Affaires extérieures, mais c'est le ministère du Commerce qui l'administre. Nous passons les contrats et prenons les dépenses à notre charge.

(Le crédit est adopté.)

**M. Green:** Puis-je demander au ministre du Commerce s'il n'abordera pas ce soir les crédits du Conseil des recherches et ceux qui se rapportent à l'énergie atomique?

**Le très hon. M. Howe:** Pas ce soir. Nous voulons attendre que le rapport soit fini.

MINISTÈRE DE LA CITOYENNETÉ ET DE  
L'IMMIGRATION

57. Administration centrale, \$280,729.

**M. Fulton:** Le crédit n° 57 est celui de l'administration centrale, monsieur le président, et j'estime qu'il y a bien des choses à dire ici, surtout en ce qui concerne l'immigration. Je sais que l'autre jour, à propos de la loi sur la citoyenneté, le ministre a proposé qu'une ou deux questions qu'on avait soulevées soient plutôt étudiées lors de l'examen des crédits de son ministère.

Il y aurait lieu de signaler qu'en ce qui concerne l'immigration elle-même, il n'y a pas eu de débat de grande envergure à ce sujet depuis des années. L'an dernier, lorsque la Chambre a révisé la loi de l'immigration, le ministre a décidé qu'il ne s'agissait que d'une révision et d'une codification qui ne comportait aucun principe nouveau. C'est pourquoi je ne dirai pas qu'on ne nous l'a pas permis mais on nous a certes découragé de le faire lors de l'examen des diverses dispositions de la mesure; ainsi que l'a d'ailleurs signalé le ministre lui-même, la loi établit simplement les limites générales dans lesquelles le Gouvernement détermine sa ligne de conduite, la plupart du temps au moyen d'une réglementation. D'autre part, l'an der-

nier, les crédits du ministère n'ont été présentés à la Chambre qu'à une étape de la session encore beaucoup plus tardive que cette année. Le problème de l'immigration n'a donc pu être débattu que très brièvement.

A mon avis, plusieurs questions relatives à l'immigration causent quelque inquiétude à l'heure actuelle. Cette inquiétude règne de deux côtés. Il y a ceux qui craignent de voir adopter une ligne de conduite par trop généreuse en ce qui concerne l'admission des immigrants, et ceux qui pensent que le pays ne fait pas tout ce qu'il peut en ce qui concerne l'entrée de personnes en provenance de pays moins fortunés que le nôtre. Je crois aussi qu'on s'inquiète beaucoup du peu d'utilité apparente du programme d'aide au transport, surtout en ce qui a trait aux demandes adressées à cet égard par les immigrants venant du Royaume-Uni. Des questions se posent également au sujet des Indiens admis au Canada, qui sont citoyens canadiens depuis un certain temps et voudraient amener au pays des parents, afin qu'ils les aident à cultiver leurs fermes ou à exploiter les scieries qu'ils possèdent en grand nombre dans les provinces de la côte du Pacifique. Ces gens voudraient faire venir leurs parents, afin qu'ils les aident à exploiter ces entreprises. Ils constatent cependant que, bien qu'ils soient citoyens canadiens, ils sont assujétis à un régime de contingentement qui les empêche de faire venir leurs parents. Ils croient être victimes d'une grave inégalité de traitement.

Ainsi que l'ont fait remarquer ces gens au ministre, l'an dernier, et, évidemment, à ceux d'entre nous qui viennent de cette lointaine province du pays, ils demeurent au Canada, dans certains cas, depuis trente ou quarante ans. Un grand nombre d'entre eux sont nés au pays et ils ont toujours été citoyens canadiens. Et pourtant, on ne leur permet pas de faire venir leurs frères, leurs cousins ou leurs neveux, sauf dans des circonstances très particulières et selon un contingentement très restreint, tandis que d'autres qui demeurent au Canada depuis cinq ans, tout juste ce qu'il faut pour obtenir la citoyenneté, sont autorisés à faire venir leurs parents de droit.

Ces citoyens croient qu'une telle interdiction est fort injuste. A mon avis, ils ont raison. J'avoue ne trouver aucune faiblesse à leur argument. Il me semble, en ce cas, qu'on devrait adoucir les restrictions à l'admission des parents de ceux qui sont de véritables citoyens canadiens.

Ces problèmes et certains autres dont je n'ai pas parlé me semblent exiger une déclaration du ministre au sujet de la politique du Gouvernement en matière d'immigration.